



Assemblée générale

Distr. générale
6 novembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Points 136 et 144 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Régime des pensions des Nations Unies

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les travaux de sa soixante-cinquième session ([A/73/9](#)), le rapport du Secrétaire général sur les investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et les mesures prises pour les diversifier davantage ([A/C.5/73/3](#)), le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier et les états financiers vérifiés de la Caisse de l'année terminée le 31 décembre 2017 ([A/73/5/Add.16](#)) et le rapport du Secrétaire du Comité mixte et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes ([A/73/342](#)). Il était également saisi d'une note du Secrétaire général sur la composition du Comité des placements.

2. Lors de l'examen de ces rapports, le Comité consultatif s'est entretenu avec le Président du Comité mixte, l'Administrateur par intérim de la Caisse et le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse, qui lui ont donné un complément d'information et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 31 octobre 2018.

3. Dans l'aperçu du fonctionnement de la Caisse au cours de l'exercice biennal 2016-2017 figurant au chapitre III du rapport du Comité mixte, il est indiqué que, lors de cet exercice, le nombre de participants à la Caisse est passé de 126 892 à 126 736,



soit une baisse 0,1 %¹, tandis que celui des prestations servies aux retraités et autres bénéficiaires des 23 organisations affiliées à la Caisse est passé de 71 474 à 78 247, soit une augmentation de 9,4 %². Le montant net des actifs destinés aux prestations a augmenté au cours de l'exercice biennal, passant de 54,4 milliards à 64,3 milliards de dollars. Les prestations servies et les dépenses se sont élevées à 5,3 milliards de dollars durant la même période, les prestations versées dépassant les contributions de 505 millions de dollars (voir [A/73/9](#), par. 15 à 19 et annexe VIII).

II. Administration et gouvernance

Versement d'allocations

4. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes indique que la Caisse classe les dossiers en deux catégories, selon qu'ils peuvent ou non être traités. Elle considère que seuls les dossiers reçus avec tous les documents requis peuvent être traités. Le Comité note qu'en 2017, 15 125 dossiers étaient considérés comme pouvant être traités, dont 9 588 ont été traités tandis que 5 537 restaient à traiter (voir [A/73/5/Add.16](#), chap. II, par. 21 à 23 et tableau II.1).

5. En ce qui concerne les 9 588 dossiers traités, le Comité des commissaires aux comptes relève une amélioration en ce qui concerne la rapidité avec laquelle les dossiers ont été traités en 2017, puisque 5 960 dossiers, soit 62 %, ont été traités dans le délai prescrit de 15 jours contre 27 % en 2016 (l'objectif interne étant de 75 %). Le Comité a cependant constaté que parmi les 38 % dont le traitement nécessitait plus de 15 jours, certains ont connu des retards considérables. Par exemple, 224 dossiers ont été réglés avec un retard de six mois et 303 avec un retard de plus d'un an (ibid., par. 23 et 24 et tableau II.1). Par conséquent, le Comité recommande que la Caisse traite à titre prioritaire et dans des délais précis les dossiers qui sont en suspens depuis longtemps. La Caisse a accepté cette recommandation du Comité des commissaires aux comptes ainsi que toutes ses autres recommandations. **Tout en reconnaissant les progrès accomplis s'agissant de la rapidité avec laquelle les dossiers sont traités, le Comité consultatif note que certains retraités et bénéficiaires de la Caisse continuent d'être payés avec retard. Il note également que les recommandations antérieures du Comité des commissaires aux comptes concernant la nécessité de traiter les dossiers dans des délais précis et bien définis sont toujours en cours d'application (voir [A/70/325](#), annexe VI, chap. II, par. 53 ; [A/71/5/Add.16](#), chap. II, par. 110 ; [A/72/5/Add.16](#), chap. II, par. 101 ; et la section IV ci-après).**

6. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation du nombre de dossiers en suspens en 2017 s'expliquait par le fait que de nombreux anciens fonctionnaires avaient reporté leur décision concernant le versement des prestations en raison de la perspective d'être réembauchés jusqu'à l'âge de 65 ans. D'après le secrétariat de la Caisse, 3 143 dossiers sur les 5 537 en suspens au 31 décembre 2017 étaient concernés par ce report (voir [A/73/5/Add.16](#), chap. II, tableau II.2). **Le Comité consultatif note que certains des 2 394 dossiers restants sont en suspens depuis de nombreuses années et rappelle que tous les efforts devraient être faits pour réduire l'arriéré de dossiers au strict minimum en remédiant aux causes du retard pris dans le versement des allocations, qui tend à mettre les retraités et autres bénéficiaires dans des situations éprouvantes**

¹ La méthode de calcul du nombre de participants a été modifiée à compter du 31 décembre 2017. Si l'ancienne méthode de calcul avait été appliquée, le nombre de participants à la fin de 2017 aurait été de 129 354, ce qui aurait correspondu à une augmentation de 1,9 % sur l'exercice biennal.

² La liste des organisations affiliées à la Caisse figure à l'annexe I du rapport du Comité mixte ([A/73/9](#)).

et porteuses de vulnérabilité (voir [A/71/621](#), par. 6, et [A/73/5/Add.16](#), chap. II, par. 28).

7. En ce qui concerne les dossiers ne pouvant pas être traités, le Comité des commissaires aux comptes note qu'au 31 décembre 2017, 12 982 flux de travail n'avaient pas été clos du fait de diverses insuffisances du Système intégré d'administration des pensions (voir [A/73/5/Add.16](#), chap. II, par. 33 à 38)³. Pour résoudre ces problèmes, le Comité recommande que la Caisse procède à un nettoyage des données afin de répertorier et de clore tous les flux de travail qui restent en suspens dans la mesure du possible et qu'elle réalise un audit du Système afin de mettre en évidence les lacunes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces recommandations étaient en cours d'application. Il a également été informé que suite à l'opération de nettoyage des données et à la mise en œuvre de mesures d'atténuation, le nombre des flux de travail en suspens dans le Système intégré d'administration des pensions était tombé de 12 982 à 2 799 entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2018 (on trouvera à l'annexe I du présent rapport des informations sur l'état des flux de travail en suspens). En ce qui concerne l'audit du Système, le Comité a été informé que la Caisse avait l'intention d'adopter une démarche en trois phases, consistant à : a) identifier toute différence entre les exigences initialement prévues pour le Système intégré d'administration des pensions et les solutions mises en œuvre ; b) examiner les nouvelles fonctionnalités de la version améliorée du Système proposée par le fournisseur afin de les comparer aux fonctionnalités actuelles ; et c) élaborer le mandat de l'audit du Système en vue d'engager un auditeur compétent avec le concours de la Division des achats. Il est prévu que la troisième phase soit achevée au deuxième semestre de 2019. **Le Comité consultatif souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant le Système intégré d'administration des pensions et se félicite des progrès accomplis en vue de réduire le nombre de flux de travail en suspens dans le Système en 2018. Le Comité compte que l'audit du Système sera réalisé dès que possible afin de contribuer à en réduire les insuffisances. Il note toutefois qu'une recommandation antérieure sur l'amélioration du Système est encore en cours d'application et rappelle que, dans sa résolution 72/262 A, l'Assemblée générale a pris note avec préoccupation des problèmes concernant le Système et a prié le Comité mixte d'examiner toutes les questions en suspens (voir [A/72/5/Add.16](#), chap. II, par. 92, et la section IV ci-après).**

8. Le Comité des commissaires aux comptes a également constaté qu'au 31 décembre 2017, 16 427 dossiers supplémentaires ne pouvaient toujours pas être traités en raison de la non-réception des documents attendus des organisations affiliées. À cet égard, le Comité recommande que la Caisse collabore avec les organisations affiliées pour remédier aux problèmes de transmission et conçoive un système qui lui permette de recevoir les documents requis au moyen d'une interface électronique sécurisée (voir [A/73/5/Add.16](#), chap. II, par. 46 et 47). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le nombre de ces dossiers avait baissé, passant de 16 427 à 11 712 entre le 1^{er} janvier et le 11 septembre 2018 (on trouvera la ventilation de ces dossiers à l'annexe II du présent rapport). En ce qui concerne l'élaboration d'une interface électronique sécurisée, le Comité a été informé que la Caisse avait mis en place une équipe conjointe avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, défini une solution permettant de présenter dans le Système intégré d'administration des pensions l'état d'avancement des documents de cessation de service et tenu des discussions préliminaires avec le fournisseur du progiciel qui a contribué à l'élaboration des interfaces actuelles.

³ D'après les informations fournies par le secrétariat de la Caisse, une fois examinés, tous les flux de travail ne deviendront pas des dossiers pouvant être traités.

9. Le Comité des commissaires aux comptes recommande également que la Caisse institue un système de vérification automatique de signature pour faciliter la procédure de déclaration de situation⁴. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Caisse avait adressé une demande d'information aux fournisseurs potentiels en novembre 2017. Un contrat pour l'élaboration du système de vérification automatique de signature devrait être conclu au début de 2019. Le Comité a également été informé que l'adoption de ce système permettrait de réaliser des économies estimées à 86 880 dollars par an. **Le Comité consultatif souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en place d'un système électronique de vérification de signature et compte qu'elle sera mise en œuvre dans les meilleurs délais. Il note toutefois que les recommandations antérieures du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en place de ce système et l'amélioration de la procédure de déclaration de situation n'ont pas été complètement mises en œuvre (voir A/69/9, annexe X, par. 51, A/72/5/Add.16, chap. II, par. 118, et la section IV ci-après).**

10. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 72/262 A, l'Assemblée générale a constaté avec inquiétude que certains nouveaux bénéficiaires et retraités de la Caisse continuaient d'être payés en retard. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général et le Comité mixte de prendre des mesures concrètes pour remédier aux problèmes soulevés par le Comité des commissaires aux comptes dans son dernier rapport et ses rapports antérieurs.

Évaluation actuarielle

11. Dans son rapport, le Comité mixte indique qu'il a été procédé à une évaluation actuarielle pour déterminer la situation de la Caisse au 31 décembre 2017. L'évaluation a révélé un déficit actuariel de 184,3 millions de dollars (différence entre le passif prévu de 146 049,7 millions de dollars et l'actif prévu de 145 865,4 millions de dollars), contre un excédent actuariel de 562,1 millions au 31 décembre 2015. L'actuaire-conseil a déterminé que la cotisation des participants devrait passer de 23,70 % à 23,75 % de leur rémunération considérée aux fins de la pension pour compenser le déficit actuariel prévu (voir A/73/9, tableaux 3 et 5). Tenant compte de divers facteurs, notamment l'augmentation de la valeur de réalisation des actifs en 2017 et le fait que la Caisse était proche de l'équilibre actuariel, le Comité d'actuaire a toutefois estimé que le taux de cotisation actuel, égal à 23,7 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, était suffisant pour couvrir les obligations à long terme de la Caisse. Le Comité mixte a noté qu'il importait, pour les résultats des évaluations actuarielles, de maintenir les rendements futurs des investissements en valeur réelle au taux cible de 3,5 % par an, a pris note des derniers résultats et s'est félicité que la Caisse demeure proche de l'équilibre actuariel (voir A/73/9, par. 59, 66, 67 et 78). **Le Comité consultatif compte que tout sera fait pour que la Caisse continue d'atteindre, dans la mesure du possible, son objectif à long terme, à savoir un taux de rendement réel des investissements de 3,5 % par an, ainsi que d'autres indicateurs cibles (voir également par. 16 à 18 ci-dessous)**⁵.

12. Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des renseignements sur les versements de départ montrant qu'en 2017, au total, 3 630 participants (2 632 participants du Secrétariat et des fonds et programmes de l'ONU et 998 participants des institutions spécialisées) avaient bénéficié de la liquidation des droits à l'issue d'une participation de moins de cinq ans à la Caisse. La contribution conservée par

⁴ La déclaration de situation est un formulaire qui permet à la Caisse de s'assurer que les retraités et autres bénéficiaires ont toujours droit aux prestations qui leur sont servies.

⁵ Le taux de rendement réel des investissements est égal au taux nominal corrigé de l'inflation.

la Caisse par suite des liquidations de droits⁶ était estimée à 80,3 millions de dollars (y compris 58,5 millions de dollars provenant du Secrétariat et des fonds et programmes de l'ONU et 21,7 millions de dollars provenant des institutions spécialisées). Selon les renseignements qui ont été communiqués au Comité, si la Caisse ne conservait pas cette contribution, il faudrait en compensation porter le taux de cotisation des participants à 0,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension. **Le Comité consultatif entend revenir sur cette question dans ses rapports futurs.**

Taux de vacance

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 291 fonctionnaires travaillaient à la Caisse en octobre 2018, dont 207 au secrétariat de la Caisse et 84 au Bureau de la gestion des investissements. Au 30 septembre 2018, le taux de vacance de postes permanents s'établissait à 10,5 % globalement, à 8,5 % pour les postes d'administrateur (dont 8,2 % au secrétariat de la Caisse et 8,8 % au Bureau de la gestion des investissements) et à 12,4 % pour les postes de la catégorie des services généraux (dont 14,5 % au secrétariat de la Caisse et 3,6 % au Bureau de la gestion des investissements). **Le Comité rappelle que dans sa résolution 72/262 A, l'Assemblée générale a noté avec préoccupation le nombre élevé de postes vacants et, à cet égard, prié le Secrétaire général et le Comité mixte de prendre des mesures pour pourvoir tous les postes vacants. S'il reconnaît que la situation générale s'est améliorée à la Caisse en ce qui concerne les vacances de postes, (voir A/71/621, par. 14 et 30 à 33), le Comité consultatif note avec regret que les postes de la catégorie des services généraux du secrétariat de la Caisse enregistrent un taux de vacance élevé et compte que les mesures voulues seront prises pour pourvoir tous les postes vacants dans les meilleurs délais.**

Gouvernance

14. Dans son rapport, le Comité mixte recommande à l'Assemblée générale d'approuver des modifications des Statuts de la Caisse, en particulier : a) l'ajout, à l'article 4 des Statuts, d'une disposition prévoyant que le Comité arrête son propre règlement intérieur; b) une modification de l'article 6, lequel disposerait que les fonctionnaires de la Caisse ne peuvent siéger au Comité mixte ; c) une modification de l'article 48 précisant l'étendue de la compétence du Tribunal d'appel des Nations Unies dans certaines affaires découlant des décisions du Comité permanent du Comité mixte (voir A/73/9, par. 13 et 425 à 435)⁷. **Le Comité consultatif est d'avis que l'adoption des modifications proposées des Statuts de la Caisse aurait des conséquences juridiques et, en conséquence, il ne doute pas que ces modifications seront examinées par les organes compétents de l'Assemblée générale. Le Comité note que, conformément à la résolution 72/256 de l'Assemblée générale, les modifications qu'il est proposé d'apporter à la compétence du Tribunal d'appel des Nations Unies à l'égard des décisions du Comité permanent, et les modifications du Statut du Tribunal qui en découlent, seraient examinées par la**

⁶ Dans ce cas, le versement de départ au titre de la liquidation des droits est un montant forfaitaire, payable aux fonctionnaires dont la participation à la Caisse a duré moins de cinq ans, correspondant au montant de leurs cotisations à la Caisse telles qu'elles ont été déduites de leur traitement. La cotisation des organismes employeurs, qui est égale au double de celle des fonctionnaires, est conservée par la Caisse.

⁷ Dans ses arrêts 2017-UNAT-801, *Faye c. UNJSPB*, et 2017-UNAT-807, *Rockcliffe c. UNJSPB*, le Tribunal d'appel des Nations Unies a statué que, sur la base de l'actuel article 48 des Statuts, il était compétent pour connaître des recours alléguant le non-respect de l'ensemble des Statuts de la Caisse, notamment de son article 6, et décidé que les fonctionnaires de la Caisse devraient être autorisés à être membres élus du Comité mixte (voir A/73/9, par. 438 à 440).

Sixième Commission de l'Assemblée générale à la présente session (voir [A/73/217/Add.1](#) et [A/73/428](#), par. 5).

15. Dans son rapport, le Comité mixte indique que, conformément à la résolution [72/262](#) A de l'Assemblée générale, le Bureau des services de contrôle interne a publié un rapport d'audit complet de sa structure de gouvernance et de ses procédures connexes (voir [A/73/9](#), par. 339 à 352, et [A/73/341](#)). **Le Comité consultatif considère que le rapport du Bureau des services de contrôle interne relève directement de la compétence de l'Assemblée générale.**

III. Investissements de la Caisse

Performance de la Caisse

16. Le Comité des commissaires aux comptes indique qu'en 2017, la valeur totale de l'actif de la Caisse est passée de 54,73 milliards de dollars à 64,78 milliards de dollars, le revenu des investissements s'est établi à 10,24 milliards de dollars et le taux de rendement réel a atteint 16,5 % (voir [A/73/5/Add.16](#), chap. II, résumé)⁸. La valeur totale du passif s'élevant à 411,29 millions de dollars, le montant de l'actif net disponible pour le versement des prestations s'établissait à 64,37 milliards de dollars au 31 décembre 2017⁹. Dans son rapport sur les investissements de la Caisse, le Secrétaire général indique qu'à la même date, la Caisse avait, au cours de la dernière année ainsi qu'au cours des 2, 3, 5, 15, 20, 25 et 50 dernières années, atteint ou dépassé son objectif de rendement réel à long terme fixé à 3,5 % (voir [A/C.5/73/3](#), par. 4)¹⁰.

17. Dans son rapport, le Secrétaire général indique également que la valeur nominale du rendement des investissements de la Caisse a dépassé l'indice de référence retenu dans la politique d'investissement au cours de la dernière année, mais était inférieure à ce dernier au cours des deux dernières années. Il ressort de la figure II du rapport que le rendement des actifs de la Caisse a dépassé l'objectif fixé à 10 des 18 dernières périodes d'examen. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, selon le Bureau de la gestion des investissements, la gestion interne des actifs constituait un meilleur modèle que le recours à des fonds indiciaires externes, étant donné que la Caisse était une entité d'investissement active à faible coût avec des restrictions spécifiques liées au tabac et aux armes¹¹. Dans le même ordre d'idées, le Comité des commissaires aux comptes indique dans son rapport qu'en 2017, le revenu des investissements, égal à 10,24 milliards de dollars, reflétait principalement une appréciation de la juste valeur des placements égale à 9,08 milliards de dollars (voir [A/73/5/Add.16](#), chap. II, par. 10).

18. Le Comité consultatif se félicite de la performance des investissements de la Caisse en 2017 et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport sur les investissements de la Caisse des renseignements détaillés sur la stratégie à long terme, les résultats

⁸ D'après le rapport du Comité mixte et le rapport du Secrétaire général sur les investissements de la Caisse, le taux de rendement réel a atteint 16,2 % en 2017 (voir [A/73/9](#), par. 107 et [A/C.5/73/3](#), par. 37).

⁹ Voir le chapitre V du rapport du Comité des commissaires aux comptes ([A/73/5/Add.16](#)), qui contient les états financiers de la Caisse pour 2017.

¹⁰ La Caisse n'a pas atteint cet objectif au cours des 10 dernières années (voir [A/C.5/73/3](#), fig. I).

¹¹ Le tableau 6 du rapport du Secrétaire général sur les investissements de la Caisse ([A/C.5/73/3](#)) montre qu'en ce qui concerne les actions, le rendement de la Caisse a été supérieur à celui de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index pendant quatre seulement des 11 dernières périodes d'examen. Cet indice peut être considéré comme un indice de référence.

obtenus et les facteurs qui influent sur ces résultats. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a, dans ses résolutions [71/265](#) et [72/262 A](#), souligné qu'il importait que la Caisse atteigne l'objectif d'un taux de rendement réel de 3,5 % par an.

Exposition au risque de change

19. Le Comité des commissaires aux comptes constate que, par suite des fluctuations de change, la Caisse a gagné 1,68 milliards de dollars en 2017, alors qu'elle avait perdu au total 4,68 milliards de dollars entre 2013 et 2016. L'incidence des fluctuations de change sur le rendement de la Caisse à 3, 5 et 10 ans était respectivement de -0,43 %, -1,68 % et -0,91 %. Le Comité relève qu'au 31 décembre 2017, 44 % de l'ensemble des investissements de la Caisse étaient libellés en devises autres que le dollar des États-Unis, ce qui exposait la Caisse à des risques de change.

20. Le Comité des commissaires aux comptes relève également qu'en 2017, la Caisse a mené une étude en bonne et due forme sur la question du change, à l'issue de laquelle il a été recommandé que l'exposition au risque de change par rapport au passif soit réduite autant que possible, compte dûment tenu du rapport coût-efficacité et de la faisabilité opérationnelle, et que la composition détaillée en devises du passif soit prise en compte dans la prochaine étude de la gestion actif-passif. Le Comité recommande que la Caisse donne rapidement suite aux recommandations issues de l'étude sur les taux de change, mène rapidement à bien une étude de la gestion actif-passif afin d'adapter son exposition au risque de change en fonction de son passif et mette au point des stratégies appropriées et un plan d'action concernant la gestion des risques de change en s'inspirant des conclusions de l'étude de la gestion actif-passif (voir [A/73/5/Add.16](#), chap. II, par. 72 à 80).

21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la gestion des investissements avait pour objectif de gérer au mieux les risques de change en tirant parti de la diversification mondiale de son portefeuille d'actifs et en réduisant au minimum le risque de change non compensé. À l'heure actuelle, la Caisse n'a pas recours à des opérations actives de couverture de change, mais elle a chargé une tierce partie de réaliser une analyse comparative des indices couverts et non couverts sur la période 1990-2017, qui lui permettra de réexaminer l'indice de référence des valeurs à revenu fixe. En outre, en octobre 2018, le Bureau de la gestion des investissements a modifié son indice de référence pour le portefeuille de liquidités, qui est désormais libellé en dollars des États-Unis exclusivement, et non plus fondé à parité sur l'euro et le dollar. Selon le Bureau, ce changement éliminerait le risque de change non compensé dans le portefeuille de liquidités. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que le Bureau avait accéléré le processus de sélection d'un consultant chargé de mener l'étude de la gestion actif-passif. Cette étude devrait être achevée en juillet 2019. Comme l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes, le Bureau se propose d'utiliser les résultats de cette étude pour élaborer des stratégies appropriées, le cas échéant, et un plan d'action pour gérer les risques de change. **Le Comité consultatif compte que ces deux études seront menées avec diligence et que leurs résultats seront rapidement exploités en vue de réduire au minimum les risques liés à l'exposition de la Caisse au risque de change, et que le prochain rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies contiendra des renseignements sur ces questions.**

Système de gestion des ordres d'achat et de vente

22. Le Comité des commissaires aux comptes indique que la Caisse a choisi, sans mise en concurrence, le système de gestion des ordres d'achat et de vente « Asset and

Investment Manager » fourni par la société Bloomberg. L'attribution du contrat à Bloomberg était une solution provisoire pour une durée de trois ans (de juillet 2015 à juillet 2018), et une procédure d'appel à la concurrence devait être lancée. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Comité des marchés du Siège s'était prononcé en faveur de ce système, dont le choix avait été approuvé par le Représentant du Secrétaire général et dont le coût s'élevait à 2,6 millions de dollars¹². Le Comité des marchés du Siège avait ensuite recommandé de prolonger le contrat pour quatre années supplémentaires, ce qui entraînerait un coût de 21 millions de dollars¹³. Sachant que la Caisse n'a pas formulé d'invitation à soumissionner même après l'échéance du premier contrat qui avait été passé comme une solution provisoire et qu'elle a au contraire prolongé le contrat de deux ans renouvelables, le Comité est d'avis qu'il y a lieu de mieux planifier les passations de marché. Le Comité recommande que la Caisse planifie et exécute correctement l'acquisition des logiciels indispensables. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que le Bureau de la gestion des investissements élaborait un cahier des charges en vue du remplacement de l'actuel système de gestion des ordres d'achat et de vente et qu'il lancerait le processus de préengagement à la fin de l'année 2018, en coopération avec la Division des achats.

Évaluation des risques de fraude

23. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes indique qu'aux termes de la circulaire de septembre 2016 intitulée « Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » ([ST/IC/2016/25](#)), la Caisse doit systématiquement procéder à l'évaluation des risques de fraude. Il note que le Bureau de la gestion des investissements n'a pas encore procédé à une telle évaluation. Il souligne en particulier qu'il est nécessaire d'examiner les mécanismes de contrôle en place eu égard à l'utilisation des technologies informatiques et recommande que la Caisse procède à l'évaluation des risques de fraude au Bureau de la gestion des investissements afin de recenser les points vulnérables et de mettre en place une stratégie appropriée pour les atténuer. Dans le rapport sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, il est indiqué que le Bureau de la gestion des investissements procédera à une évaluation des risques de fraude interne avec l'appui du Bureau des services de contrôle interne. Cette évaluation devra être achevée au deuxième trimestre de 2019 (voir [A/73/342](#), par. 36).

24. Le Comité consultatif fait siennes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à la gestion des investissements de la Caisse, en particulier celle qui porte sur une évaluation des risques de fraude, et compte qu'il y sera donné suite dans les plus brefs délais.

Diversification des investissements

25. Aux paragraphes 6 à 13 de son rapport sur les investissements de la Caisse ([A/C.5/73/3](#)), le Secrétaire général donne des informations sur la répartition des actifs par classe au 31 décembre 2017. Le tableau 1 de ce rapport est reproduit ci-après.

¹² Cette décision a été prise conformément à la règle de gestion financière 105.16 a) i), qui s'applique lorsqu'il n'existe pas de sources d'approvisionnement concurrentielles pour les biens ou services requis, ou lorsqu'il s'agit d'un produit ou d'un service breveté.

¹³ Cette décision a été prise conformément à la règle de gestion financière 105.13 b), qui s'applique à la révision des marchés précédemment examinés par le Comité des marchés du Siège.

Répartition des actifs au 31 décembre 2017

(En pourcentage)

Classes d'actifs	Répartition stratégique des actifs		Répartition tactique	
	Fourchette	Politique	Fourchette	Taux réels
Actions mondiales	50 à 69	58,0	52 à 64	61,98
Titres immobiliers	3 à 10	9,0	4 à 10	6,54
Investissements alternatifs	0 à 10	5,0	2 à 8	3,55
Valeurs mondiales à revenu fixe	19 à 37	26,5	22 à 31	24,54
Liquidités et placements à court terme	0 à 6	1,5	0 à 6	3,40
Total	100			100

26. Le Secrétaire général indique qu'au 31 décembre 2017, la part des actifs de la Caisse investis dans des actions mondiales atteignait presque 62 %, contre un objectif fixé à 58 %. Il ajoute que cette surpondération est temporaire et tient à l'actuelle sous-pondération des investissements alternatifs et immobiliers. Il indique également qu'en matière d'allocation des investissements alternatifs, les engagements de la Caisse en capital-investissement s'élevaient à 4,6 milliards de dollars pour un total de 54 investissements administrés par 34 gestionnaires différents.

27. Pour ce qui est des valeurs à revenu fixe, qui représentaient 24,5 % des actifs de la Caisse au 31 décembre 2017, le Comité consultatif a reçu des informations montrant que les rendements de ces actifs étaient inférieurs à l'indice de référence au cours des 5, 7 et 10 dernières années. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que 42,1 % du portefeuille de titres à revenu fixe était constitué d'investissements souscrits en dollars des États-Unis, alors que les investissements en dollars représentaient 55,8 % de la totalité des investissements directs de la Caisse. Comme indiqué au paragraphe 21 ci-dessus, la Caisse compte utiliser les résultats de l'analyse relative à la couverture qu'elle a commandée pour réexaminer l'indice de référence des valeurs à revenu fixe.

28. Pour ce qui est de la diversification géographique, le Secrétaire général indique qu'au 31 décembre 2017, les actifs de la Caisse étaient répartis comme suit : 50,6 % en Amérique du Nord, 22,8 % en Europe et 19,2 % en Asie et dans le Pacifique. La Caisse détenait des investissements dans 100 pays, notamment 6,62 milliards de dollars dans les pays en développement, chiffre qui représente une hausse de 770 millions de dollars (soit 13,1 %) par rapport à 2016 (voir [A/C.5/73/3](#), par. 32 et 34, et [A/73/5/Add.16](#), par. 192). On trouvera des informations sur la diversification géographique de la Caisse à l'annexe III du présent rapport.

29. Le Comité consultatif se félicite des efforts qui ont été faits pour réaménager la répartition des investissements de la Caisse et rappelle que, dans sa résolution [72/262 A](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de diversifier les investissements en les répartissant entre les marchés des pays développés et ceux des pays émergents et des pays en développement, pour autant qu'une telle diversification réponde aux intérêts des participants et des bénéficiaires, et de veiller à ce que la décision d'investir dans tel ou tel pays soit prise en tenant pleinement compte des quatre grands critères applicables aux investissements, à savoir la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la convertibilité.

IV. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

30. Dans le cadre de son audit de la Caisse pour 2017, le Comité des commissaires aux comptes s'est enquis de la suite donnée à 41 recommandations en suspens et a noté que 20 d'entre elles (soit 48,8 %) avaient été appliquées intégralement, que 19 étaient en cours d'application et que 2 n'avaient pas été mises en œuvre. Il a noté que des progrès avaient été réalisés par rapport à 2016, année lors de laquelle la proportion de recommandations appliquées intégralement n'était que de 19 %. Il a cependant constaté que plusieurs recommandations importantes demeuraient en cours d'application (voir [A/73/3/Add.16](#), chap. II, par. 6 et 7).

31. Dans le rapport du Secrétaire du Comité mixte et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, il est indiqué que les 17 recommandations qui figurent dans le rapport du Comité pour 2017 (8 relatives au secrétariat de la Caisse et 9 relatives au Bureau de la gestion des investissements) seront appliquées en 2019 et 2020. Il est également indiqué que 20 recommandations formulées dans des rapports antérieurs (12 recommandations relatives au secrétariat de la Caisse et 8 relatives au Bureau de la gestion des investissements) seront appliquées comme suit : 2 en 2018, 17 en 2019 et 1 en 2020 (voir [A/73/342](#), par. 39 à 80)¹⁴. **Le Comité consultatif insiste de nouveau sur le fait qu'il importe que la Caisse et les organisations affiliées donnent suite sans tarder à toutes les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son dernier rapport et dans les précédents (voir [A/71/621](#), par. 44, et [A/72/7/Add.23](#), par. 52).**

V. Composition du Comité des placements

32. L'article 20 des Statuts de la Caisse dispose que les membres du Comité des placements sont nommés par le Secrétaire général après avis du Comité mixte et du Comité consultatif et que leur nomination est confirmée par l'Assemblée générale. Le Secrétaire général a fait part au Comité mixte et au Comité consultatif de son intention d'accorder aux deux membres ad hoc le statut de membre ordinaire pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2019. Conformément à la procédure établie, le Comité consultatif a fait part de son avis dans une lettre qu'il a adressée au Secrétaire général le 15 octobre 2018¹⁵.

33. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, conformément à l'article 20 des Statuts de la Caisse, le Comité des placements se composait de neuf membres. Il rappelle qu'il a souscrit aux préoccupations exprimées par le Comité mixte en ce qui concerne la représentation géographique au Comité des placements et la procédure suivie pour trouver des candidats. **Le Comité compte que de nouveaux efforts seront faits pour trouver des candidats pour tous les groupes régionaux (voir [A/71/621](#), par. 20, et [A/72/7/Add.23](#), par. 55).**

¹⁴ La recommandation qui figure au paragraphe 118 du chapitre II du rapport publié sous la cote [A/72/5/Add.16](#) (aux termes de laquelle le Comité a recommandé que la Caisse réexamine : a) la procédure d'obtention des déclarations de situation; b) les cas où le versement est suspendu depuis plus d'un an) est considérée par la Caisse comme étant en cours d'application et par le Comité comme n'étant pas appliquée.

¹⁵ Le Comité consultatif a été informé le 23 octobre 2018 que le Secrétaire général comptait accorder le statut de membre ordinaire à l'un des deux membres ad hoc et de revenir à une date ultérieure sur la question du statut du deuxième, à l'issue de nouvelles consultations.

VI. Conclusion

34. Un projet de résolution proposé à l'Assemblée générale pour adoption figure en annexe du rapport du Comité mixte, de même que des propositions d'amendement des Statuts de la Caisse ([A/73/9](#), annexes XVIII et XI).

35. **Le Comité consultatif recommande que, sous réserve des observations et recommandations formulées ci-dessus, l'Assemblée générale prenne note du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du rapport du Secrétaire général sur les investissements de la Caisse.**

36. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve l'exception à l'article 15 b) des Statuts de la Caisse, nécessaire pour passer d'un budget biennal à un budget annuel à titre expérimental, sachant que cette exception serait soumise à l'examen de suivi par le Secrétaire général en 2022 et à l'examen de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session.**

Annexe I

Flux de travail en suspens

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de flux de travail en suspens au 31 décembre 2017</i>	<i>Nombre de flux de travail en suspens au 30 septembre 2018</i>
Compte du participant à préciser	134	86
Lié à une estimation	61	55
Calcul des prestations achevé	10 189	369
Prestation versée	2 362	1 998
Dossier à clore concernant un décès en cours d'emploi	236	291
Total	12 982	2 799

Annexe II

Nombre de flux de travail en suspens (avec documents manquants) au 11 septembre 2018, par organisation

<i>Organisation</i>	<i>La notification administrative concernant la cessation de service et les instructions concernant le versement des prestations ont été reçues</i>	<i>Seules les instructions concernant le versement des prestations ont été reçues</i>	<i>Aucun document n'a été reçu</i>	<i>Seule la notification administrative concernant la cessation de service a été reçue</i>	<i>La notification administrative concernant la cessation de service et la notification de cessation de service ont été reçues</i>	<i>Seule la notification de cessation de service a été reçue</i>	Total
ONU	363	152	101	933	1 151	239	2 939
HCR	45	41	20	933	897	487	2 423
UNICEF	22	17	6	768	443	154	1 410
PNUD	82	70	31	294	700	175	1 352
OMS/CIRC/OPS	11	11	17	982	124	65	1 210
FAO/PAM	3	2	10	150	649	290	1 104
OIT	5	1	13	416	33	23	491
UNESCO	3	3	4	94	25	50	179
OIM		5	7	48	9	40	109
AIEA	1	4	7	5	44	36	97
UNOPS	1	15		7	58	14	95
CPI	1	1	4	15	22	29	72
UIT			1	24	6	14	45
OACI	1	1	2	9	13	7	33
ONUDI			1	24	3	5	33
UNRWA				4	20	4	28
FIDA	3	3		10	8	3	27
OMPI		1	1	3	10	7	22
OMM				5	4	4	13
OMI			1	3	5	2	11
TSL			1		4	6	11
OMT					2	3	5
IDEP			1				1
UIP						1	1
CIGGB						1	1
Total	541	327	228	4 727	4 230	1 659	11 712

Abréviations : AIEA = Agence internationale de l'énergie atomique ; CIGGB = Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie ; CIRC = Centre international de recherche sur le cancer ; CPI = Cour pénale internationale ; FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FIDA = Fonds international de développement agricole ; HCR = Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; IDEP = Institut africain de développement économique et de planification ; OACI = Organisation de l'aviation civile internationale ; OIM = Organisation internationale pour les migrations ; OIT = Organisation internationale du Travail ; OMI = Organisation maritime internationale ; OMM = Organisation météorologique mondiale ; OMPI = Organisation mondiale de la propriété intellectuelle ; OMS = Organisation mondiale de la Santé ; OMT = Organisation mondiale du tourisme ; ONUDI = Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; OPS = Organisation panaméricaine de la santé ; PAM = Programme alimentaire mondial ; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement ; TSL = Tribunal spécial pour le Liban ; UIP = Union interparlementaire ; UIT = Union internationale des télécommunications ; UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Annexe III

Diversification géographique des investissements de la Caisse au 31 décembre 2017, par pays

Région	Actions	(en pourcen- tage)	Placements à revenu fixe	(en pourcen- tage)	Placements à court terme	(en pourcen- tage)	Liquidités	(en pourcen- tage)	Titres immobiliers	(en pourcen- tage)	Place- ments alternatifs	(en pourcen- tage)	Total des actifs de la Caisse	(en pourcen- tage)
Amérique du Nord														
Canada	1 257 860 031	1,96	800 509 651	1,25	—	—	1 479 297	—	96 976 644	0,15	—	—	2 156 825 623	3,36
États-Unis d'Amérique	18 668 856 592	29,11	5 069 319 959	7,90	780 832 193	1,22	513 080 260	0,80	2 560 439 921	3,99	637 804 142	0,99	28 230 333 068	44,02
Titres à faible capitalisation (gérants externes)	1 896 904 435	2,96	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 896 904 435	2,96
Région de l'Amérique du Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	34 349 554	0,05	135 687 805	0,21	170 037 359	0,27
Total partiel	21 823 621 058	34,03	5 869 829 610	9,15	780 832 193	1,22	514 559 557	0,80	2 691 766 120	4,20	773 491 947	1,21	32 454 100 484	50,60
Europe														
Autriche	—	—	80 053 063	0,12	—	—	—	—	—	—	—	—	80 053 063	0,12
Allemagne	1 219 322 879	1,90	625 550 454	0,98	3 502 584	0,01	—	—	—	—	—	—	1 848 375 917	2,88
Belgique	67 098 306	0,10	141 631 696	0,22	—	—	—	—	—	—	—	—	208 730 002	0,33
Danemark	111 364 465	0,17	16 825 776	0,03	3 215 885	0,01	(243)	—	—	—	—	—	131 405 883	0,20
Espagne	334 493 992	0,52	337 242 200	0,53	—	—	—	—	—	—	—	—	671 736 192	1,05
Euros	—	—	—	—	—	—	135 507 747	0,21	—	—	—	—	135 507 747	0,21
Finlande	120 871 454	0,19	141 812 993	0,22	—	—	—	—	—	—	—	—	262 684 447	0,41
France	1 521 029 810	2,37	705 955 671	1,10	71 429 923	0,11	—	—	—	—	—	—	2 298 415 404	3,58
Irlande	64 368 630	0,10	41 077 393	0,06	84 221 715	0,13	—	—	—	—	—	—	189 667 738	0,30
Italie	205 787 735	0,32	447 516 624	0,70	25 433 766	0,04	—	—	—	—	—	—	678 738 125	1,06
Norvège	32 343 890	0,05	153 601 834	0,24	106 807 456	0,17	—	—	—	—	—	—	292 753 181	0,46
Pays-Bas	416 163 137	0,65	330 717 901	0,52	57 480 989	0,09	—	—	—	—	—	—	804 362 027	1,25
Portugal	6 808 837	0,01	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6 808 837	0,01
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 907 717 740	2,97	645 157 485	1,01	30 080 075	0,05	5 751 327	0,01	133 516 182	0,21	28 788 998	0,04	2 751 011 807	4,29
Suède	402 002 707	0,63	330 373 022	0,52	88 010 603	0,14	11 594 606	0,02	—	—	—	—	831 980 938	1,30
Suisse	919 410 171	1,43	45 037 343	0,07	70 817 197	0,11	(17 562)	—	—	—	—	—	1 035 247 149	1,61
Titres à faible capitalisation (gérants externes)	972 775 679	1,52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	972 775 679	1,52
Région de l'Europe	—	—	—	—	—	—	—	—	274 982 949	0,43	295 213 973	0,46	570 196 922	0,89
Total partiel	8 301 559 433	12,94	4 042 553 455	6,30	541 000 193	0,84	152 835 874	0,24	408 499 131	0,64	324 002 971	0,51	13 770 451 057	21,47

Région	Actions	(en pourcen- tage)	Placements à revenu fixe	(en pourcen- tage)	Placements à court terme	(en pourcen- tage)	Liquidités	(en pourcen- tage)	Titres immobiliers	(en pourcen- tage)	Place- ments alternatifs	(en pourcen- tage)	Total des actifs de la Caisse	(en pourcen- tage)
Europe (marchés émergents)														
Estonie	—	—	37 238 523	0,06	—	—	—	—	—	—	—	—	37 238 523	0,06
Fédération de Russie	196 083 012	0,31	—	—	—	—	—	—	—	—	30 908 309	0,05	226 991 321	0,35
Grèce	111 043	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	111 043	—
Hongrie	—	—	86 370 629	0,13	—	—	—	—	—	—	—	—	86 370 629	0,13
Lettonie	—	—	4 728 624	0,01	—	—	—	—	—	—	—	—	4 728 624	0,01
Pologne	58 704 030	0,09	308 196 931	0,48	—	—	212 507	—	—	—	—	—	367 113 468	0,57
Tchéquie	—	—	110 321 344	0,17	—	—	—	—	—	—	—	—	110 321 344	0,17
Turquie	32 722 550	0,05	—	—	—	—	3 002	—	—	—	—	—	32 725 552	0,05
Total partiel	287 620 635	0,45	546 856 051	0,85	—	—	215 509	—	—	—	30 908 309	0,05	865 600 504	1,35
Asie et Pacifique (marchés émergents)														
Chine	2 392 248 282	3,73	95 803 602	0,15	198 379 873	0,31	5 096 428	0,01	—	—	29 523 355	0,05	2 721 051 539	4,24
Inde	326 359 670	0,51	—	—	—	—	3 777	—	35 307 733	0,06	—	—	361 671 180	0,56
Indonésie	109 611 296	0,17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	109 611 296	0,17
Malaisie	101 665 137	0,16	159 347 995	0,25	107 573 493	0,17	867 139	—	—	—	—	—	369 453 764	0,58
Philippines	79 186 230	0,12	—	—	—	—	495 139	—	—	—	—	—	79 681 369	0,12
République de Corée	740 742 868	1,15	476 775 099	0,74	—	—	—	—	—	—	—	—	1 217 517 967	1,90
Thaïlande	100 207 563	0,16	50 912 364	0,08	—	—	341	—	—	—	—	—	151 120 267	0,24
Total partiel	3 850 021 045	6,00	782 839 060	1,22	305 953 366	0,48	6 462 824	0,01	35 307 733	0,06	29 523 355	0,05	5 010 107 383	7,81
Asie et Pacifique														
Australie	857 819 209	1,34	275 449 490	0,43	9 557 304	0,01	21 767 595	0,03	108 669 494	0,17	—	—	1 273 263 092	1,99
Japon	2 909 527 154	4,54	2 403 638 793	3,75	16 198 410	0,03	24 896 528	0,04	129 138 796	0,20	—	—	5 483 399 682	8,55
Nouvelle-Zélande	—	—	34 463 030	0,05	—	—	117 802	—	—	—	—	—	34 580 831	0,05
Singapour	171 094 002	0,27	104 181 153	0,16	—	—	13 501	—	—	—	—	—	275 288 656	0,43
Titres à faible capitalisation (gérants externes)	227 627 182	0,35	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	227 627 182	0,35
Total partiel	4 166 067 547	6,50	2 817 732 466	4,39	25 755 714	0,04	46 795 426	0,07	237 808 290	0,37	—	—	7 294 159 444	11,37
Afrique														
Afrique du Sud	306 842 681	0,48	—	—	—	—	13 992	—	—	—	—	—	306 856 673	0,48
Afrique (région)	92 003 912	0,14	40 648 783	0,06	—	—	—	—	—	—	—	—	132 652 695	0,21
Total partiel	398 846 593	0,62	40 648 783	0,06	—	—	13 992	—	—	—	—	—	439 509 368	0,69
Amérique latine et Caraïbes														
Brésil	368 832 598	0,58	—	—	—	—	339 071	—	66 325 707	0,10	24 910 061	0,04	460 407 437	0,72
Chili	47 972 731	0,07	68 844 008	0,11	—	—	2 058 613	—	—	—	—	—	118 875 353	0,19
Colombie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mexique	120 560 421	0,19	280 149 287	0,44	—	—	30 141	—	—	—	—	—	400 739 848	0,62
Pérou	23 867 550	0,04	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23 867 550	0,04
Total partiel	561 233 300	0,88	348 993 295	0,54	—	—	2 427 825	—	66 325 707	0,10	24 910 061	0,04	1 003 890 188	1,57

Région	Actions	(en pourcen- tage)	Placements à revenu fixe	(en pourcen- tage)	Placements à court terme	(en pourcen- tage)	Liquidités	(en pourcen- tage)	Titres immobiliers	(en pourcen- tage)	Place- ments alternatifs	(en pourcen- tage)	Total des actifs de la Caisse	(en pourcen- tage)
Moyen-Orient														
Arabie saoudite	—	—	84 287 742	0,13	—	—	—	—	—	—	—	—	84 287 742	0,13
Émirats arabes unis	24 031 106	0,04	10 594 773	0,02	—	—	—	—	—	—	—	—	34 625 880	0,05
Israël	13 471 422	0,02	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13 471 422	0,02
Koweït	—	—	—	—	100 050 570	0,16	—	—	—	—	—	—	100 050 570	0,16
Qatar	24 709 536	0,04	—	—	90 038 991	0,14	—	—	—	—	—	—	114 748 527	0,18
Moyen-Orient (région)	54 902 369	0,09	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	54 902 369	0,09
Total partiel	117 114 434	0,18	94 882 516	0,15	190 089 561	0,30	—	—	—	—	—	—	402 086 511	0,63
Catégories diverses														
Marchés émergents	—	—	48 555 572	0,08	—	—	—	—	31 147 236	0,05	59 351 848	0,09	139 054 655	0,22
International	232 894 112	0,36	695 934 803	1,09	—	—	—	—	401 877 678	0,63	840 619 281	1,31	2 171 325 874	3,39
Asie (région)	—	—	38 920 496	0,06	—	—	—	—	322 432 828	0,50	191 241 070	0,30	552 594 394	0,86
Marché régionaux/ périphériques	33 577 046	0,05	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	33 577 046	0,05
Total partiel	266 471 158	0,42	783 410 872	1,22	—	—	—	—	755 457 742	1,18	1 091 212 198	1,70	2 896 551 970	4,52
Total	39 772 555 202	62,01	15 327 746 108	23,90	1 843 631 027	2,87	723 311 006	1,13	4 195 164 724	6,54	2 274 048 841	3,55	64 136 456 908	100,00